

L'an deux mil dix-huit, le douze septembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Clotilde FOURNIER, Maire.

Date de la convocation : 05/09/2018

Membres présents : Mesdames et Messieurs, **AMBROISE Christian, BONNIN Stéphanie, CHEVALLIER Guillaume DURAND Emilie, FOURNIER Clotilde, HUGONNIER Christiane, LACOSTE Georges, LIGEROT François, LOUP Jacques,**

Membres excusés : KIELAR Jean-Jérôme,

Nombre de membres : exercice : 10, présents : 9, votants : 9

Secrétaire de séance : Christiane HUGONNIER

Ouverture de séance à 20h00

A l'ouverture de séance, Monsieur Christian AMBROISE, 1^{er} adjoint, demande à s'exprimer afin d'informer le conseil municipal des rumeurs sur l'exercice de son mandat au sein du conseil municipal. En effet depuis quelques mois, il est confronté à des soucis momentanés de santé. Il ajoute que ces détracteurs s'interrogent sur la pertinence de percevoir ses indemnités.

Face à ses rumeurs, le 1^{er} adjoint souhaitait présenter sa démission en raison d'une nouvelle opération du cœur prévue dans quelques jours. Après réflexion, il propose la suspension de son indemnité pendant les 3 prochains mois.

Madame le MAIRE lui apporte tout son soutien et ne souhaite pas sa démission. Elle précise « qu'il est inadmissible que l'on puisse tenir des propos aussi violents à l'encontre de Christian Ambroise, c'est un homme de l'ombre, dévoué, fidèle ; il participe à la communication de la municipalité (rédaction du bulletin municipal, élaboration du chantier de cheminements doux, ... Chaque membre du conseil municipal est indispensable ».

Madame le Maire propose à chacun de s'exprimer. Puis elle propose de voter soit à bulletin secret ou à main levée afin de maintenir entièrement et sans interruption l'indemnité.

Les membres du conseil municipal votent à main levée et apportent entièrement leur soutien à Christian AMBROISE, 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

DECIDE de maintenir les indemnités de M. AMBROISE et lui renouvelle toute sa confiance au sein du conseil municipale.

Lecture du compte rendu de la séance du 11/07/2018 : adoption à l'unanimité.

Indemnité de conseil et de confection du budget allouée au nouveau Receveur municipal

Madame le MAIRE expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Elle indique en outre que cette indemnité qui prend pour base la moyenne de dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement constatées au titre des trois exercices précédents, sera révisable chaque année.

Elle souligne que les prestations de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable effectivement fournies par le receveur municipal ont un caractère facultatif et qu'elles justifient l'allocation de cette indemnité.

Elle précise enfin que l'article 3 de l'arrêté du 16/12/1983, précise qu'il convient de délibérer sur le versement de cette indemnité lors du changement de comptable de trésor.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

Considérant les prestations de conseil et d'assistance qui seront effectuées par Mme Agnès BONNAND en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et que celles-ci ont un caractère facultatif ;

DECIDE d'allouer à Mme Agnès BONNAND, chaque année :

- l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- l'indemnité de confection des documents budgétaires

Subvention à Passion Patrimoine – Exposition poilus – Année 2018

Madame le Maire présente le courrier reçu de l'association Passion Patrimoine concernant le projet d'une exposition itinérante « des poilus bressans ».

Dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale, la commune de St Sulpice souhaite effectuer une exposition d'une semaine à la salle des fêtes. Cette exposition se veut pédagogique, également transmettre la mémoire des disparus de la commune.

Afin de pallier aux frais d'imprimerie, l'association sollicite une subvention d'un montant de 90 euros.

La commune est en charge de solliciter les autres collectivités pour une demande de subvention.

Le conseil Municipal après **en avoir délibéré et à l'unanimité,**

VOTE le montant de cette subvention exceptionnelle pour l'année 2018 à : 90 € (quatre-vingt-dix) euros
DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

L'avancement de l'exposition est en bonne voie, l'exposition sera ouverte du samedi 10 au vendredi 16/11 de 15h à 18h (sauf le lundi). Elle sera composée de 23 panneaux.

Une commémoration se déroulera le 11 novembre à 9h30 avec la participation de la fanfare et des pompiers, et des enfants de St Sulpice.

Rentrée scolaire 2018/2019

137 élèves dont 32 de St Sulpice ; 89 familles

(effectif identique pour St Sulpice que 2017)

52 en maternelle, 85 en élémentaire

Passage à la semaine de 4 jours d'école

Augmentation du temps de travail d'une ATSEM pour palier départ de Nadine NOVORET, donc deux ATSEM Mme Amandine CHARREAU et Mme Marie-Claude MARECHAL.

Les travaux évoqués lors du précédent conseil ont été faits, notamment la réhabilitation de la classe de M. PANIE.

Situation travaux

(Église, mairie, salle des fêtes, logements, abris bus)

- logements : M. CORVELEYN de BC2F a informé que les travaux auront lieu les 1 et 2 octobre après le départ de M. VILAIN et Mme KRAMAZ (le 28/09/18 pour mutation).

- L'entreprise LOISY interviendra à partir du 15/10 pour les travaux des différents bâtiments notamment l'église
- L'entreprise DRUGUET : réfection de la peinture de tous les volets communaux (suite à la grêle) : intervention du 24/09 au 05/10
- Entreprise BREVET : ventilation fosse septique : intervention le 20/09
- FPP : peinture des abris-bus : achevée la semaine avant la rentrée scolaire comme prévu.
- Marquage par CA3B : dernière semaine de septembre ou 3^{ème} d'octobre.

Projet city stade

Exposé d'une idée pour les 8-14ans : réalisation d'un city stade sans piste cyclable. (Voir Cras s/R, Montrevel,...)

Proposition d'une réunion publique afin d'obtenir l'avis de la population sur le bien-fondé du projet. Préparer les premiers chiffrages pour la réunion fixée le 24/10/18 à 19h00.

Point assainissement

Suite au problème soulevé dans le quartier de Chazelle, la commune a demandé la liste des logements vérifiés par le SPANC pour connaître la conformité des assainissements. Résultat : 32 non conformes et 62 conformes (94 logements vérifiés) : un courrier sera envoyé afin de rappeler le délai de 4 ans pour mise en conformité.

Un devis pour le busage des eaux pluviales a été établi (prix 18500 € pour 420ml), une autre solution doit être envisagée

Les analyses de sol n'ont toujours pu être faites, faute de précipitations.

A défaut de retour du SPANC, le conseil municipal prendra conseil auprès du SBVR.

Questions et informations diverses

- Réserve communale : reporté en novembre
- Point DP clôture : reporté en novembre
- Organisation Journées du patrimoine :
Mise en place des affiches vendredi soir
Pour rappel, seule l'église sera ouverte au public – flyers à disposition.
- Manifestation fin 2018 :
 - o Samedi 15 et Dimanche 16 septembre : Journée du Patrimoine
 - o Samedi 29 septembre : repas du comité des fêtes
 - o Dimanche 11 novembre : Armistice 1918 – rassemblement à 9h15 pour cérémonie à 9h30
 - o Samedi 1 décembre : repas de la Ste Barbe (pompiers)
 - o Samedi 7 décembre : crêpes de l'amitié (comité des fêtes) à 15h
 - o Samedi 7 décembre : Journée de Noël par le CCAS – restaurant VALETTE le midi
 - o Samedi 15 décembre : arbre de Noël pour enfants de Saint-Sulpice
 - o Dimanche 6 Janvier 2019 à 11h00 : vœux de la municipalité

Concernant l'arbre de Noël : une invitation sera transmise par le biais de l'école

- Location salle des fêtes : depuis plusieurs années, les mêmes personnes réservent d'une année sur l'autre la salle (notamment au moment des fêtes). Afin de laisser la disponibilité au plus grand nombre, une liste d'attente sera établie afin de permettre une rotation de location. Deux années de suite : plus possible.

- Commune nouvelle : certains membres du conseil municipal ont lu dans la presse ou entendu le projet de la fusion entre 6 communes de l'ex Communauté de Communes de Montrevel. Des interrogations des habitants notamment si la commune de St Sulpice a été informée ou sollicitée afin d'intégrer cette fusion. Madame le maire répond qu'elle a appris par voie de presse le projet de fusion et qu'aucune approche n'a été faite de la part des collègues maires.
- Afin d'accueillir les nouveaux nés St Sulpiciens, le conseil municipal offrira un bavoir gravé aux naissances de fin 2017 et 2018 et les années futures

Lever de séance à 23h15.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT SULPICE LE 12 SEPTEMBRE 2018

Le prochain Conseil Municipal est fixé le mercredi 28 Novembre 2018 à 20h00.

